

L'incontournable... Prévisions économiques du FMI : ralentissement en 2019, reprise fragile en 2020

Le FMI vient de mettre à jour ses Perspectives de l'économie mondiale en diffusant une note intitulée « *Croissance ralentie, reprise précaire* ». Selon le Fonds, le ralentissement de la croissance mondiale observé en 2018 (+3,6% contre +4,0% en 2017) devrait se poursuivre en 2019 (+3,3%, soit -0,2 point de moins la précédente projection de janvier).

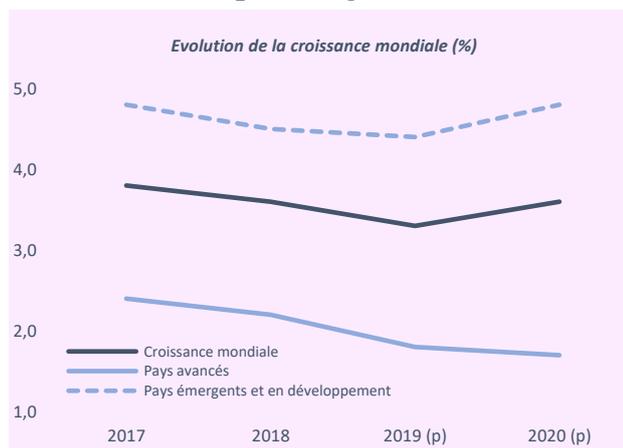
Le fléchissement de l'activité en 2019 s'expliquerait par les nombreux risques qui se sont matérialisés au deuxième semestre 2018 et qui ont freiné l'activité sur les trois premiers mois de l'année 2019. Parmi eux : la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, les perturbations du secteur automobile allemand, le durcissement de la politique de crédit en Chine, la normalisation des politiques monétaires dans les pays avancés, les tensions économiques en Argentine et en Turquie, les incertitudes sur la nature du Brexit.

La croissance des pays avancés est attendue à +1,8% (contre +2,2% en 2018). Ce ralentissement expliquerait plus des deux tiers de l'essoufflement attendu de la croissance mondiale. Il proviendrait de deux éléments : les effets négatifs dus aux hausses de droits de douanes adoptés en 2018 ; le tassement de la croissance américaine (+2,3% contre +2,9%) du fait de la dilution progressive des effets de la politique de relance budgétaire. Le ralentissement en zone euro (+1,3% contre +1,8%) s'expliquerait par celui de l'Allemagne (« *consommation privée médiocre* », « *faible production industrielle* » et « *demande extérieure en demi-teinte* ») de l'Italie (« *demande intérieure fragile* » et « *rendements souverains élevés* ») et de la France (« *impact négatif des manifestations de rue* »).

Le ralentissement attendu dans les pays émergents et en développement serait pour sa part moins marqué (+4,4% contre +4,5% en 2018). Il serait le fruit de trois éléments conjugués : atterrissage chinois, récession en Turquie et aggravation de la contraction en Iran. L'Inde continuerait en revanche d'être la locomotive de groupe de pays (+7,3% après +7,1%).

De nombreux pays cherchent à contrer ce ralentissement : pause dans la normalisation des politiques monétaires en zone euro et aux Etats-Unis, intensification de la relance budgétaire en Chine, recherche d'un accord commercial entre Etats-Unis et Chine. Selon le FMI, la croissance mondiale pourrait ainsi reprendre des couleurs en 2020 (+3,6%, dont +1,7% pour le groupe des pays avancés et +4,8% pour celui des pays émergents et en développement).

Le FMI alerte néanmoins sur le caractère « délicat » de l'année 2019. Les risques de dégradation demeurent en effet intacts malgré les mises en place de mesures pour soutenir l'activité : la matérialisation de l'un d'entre eux rendrait caduque la projection de reprise attendue en 2020.



Source : FMI, Perspectives de l'Economie Mondiale, avril 2019

Perspectives du FMI pour les pays avancés

%	PEM d'avril 2019			Δ par rapport aus PEM de janvier 2019	
	2018	2019	2020	2019	2020
Pays avancés	2,2	1,8	1,7	-0,2 pt	0 pt
Etats-Unis	2,9	2,3	1,9	-0,2 pt	+0,1 pt
Zone euro	1,8	1,3	1,5	-0,3 pt	-0,2 pt
Allemagne	1,5	0,8	1,4	-0,5 pt	-0,2 pt
France	1,5	1,3	1,4	-0,2 pt	-0,2 pt
Italie	0,9	0,1	0,9	-0,5 pt	0 pt
Espagne	2,5	2,1	1,9	-0,1 pt	0 pt
Royaume-Uni	1,4	1,2	1,4	-0,3 pt	-0,2 pt
Japon	0,8	1,0	0,5	-0,1 pt	0 pt
Canada	1,8	1,5	1,9	-0,4 pt	0 pt

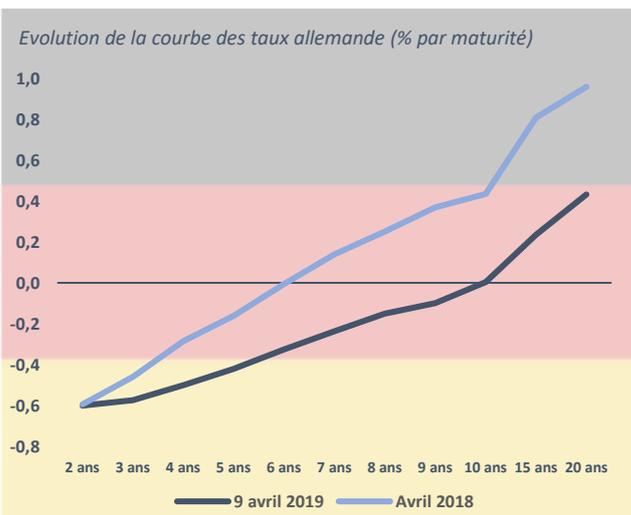
Source : FMI, Perspectives de l'Economie Mondiale, avril 2019

Perspectives du FMI pour les pays émergents et en développement

%	PEM d'avril 2019			Δ par rapport aus PEM de janvier 2019	
	2018	2019	2020	2019	2020
PVD	4,5	4,4	4,8	-0,1 pt	-0,1 pt
Chine	6,6	6,3	6,1	+0,1 pt	-0,1 pt
Inde	7,1	7,3	7,5	-0,2 pt	-0,2 pt
Russie	2,3	1,6	1,7	0 pt	0 pt
Brésil	1,1	2,1	2,5	-0,4 pt	+0,3 pt
Mexique	2,0	1,6	1,9	-0,5 pt	-0,3 pt
Ar Saoudite	2,2	1,8	2,1	0 pt	0 pt
Nigéria	1,9	2,1	2,5	+0,1 pt	+0,3 pt
AFS	0,8	1,2	1,5	-0,2 pt	0 pt

Source : FMI, Perspectives de l'Economie Mondiale, avril 2019

Le graphique de la quinzaine... Payer pour prêter : les investisseurs sont-ils devenus fous ?



Sources : Datastream

La courbe des taux d'intérêt est une représentation graphique des rendements offerts par une obligation en fonction des échéances.

De fin mars à début avril, le taux à 10 ans du Bund allemand est passé en territoire négatif : les investisseurs étaient alors prêts à payer pour financer la dette allemande.

Cette situation traduit la forte aversion au risque des investisseurs qui les poussent à se réfugier vers des actifs réputés sûrs. Face aux incertitudes actuelles (ralentissement marqué en zone euro, Brexit, tensions commerciales, révisions baissières des prévisions, etc.), ils cherchent en effet la sécurité plutôt que la rentabilité, et achètent de la dette allemande plus cher que sa valeur faciale.

Cette détente obligataire, inédit depuis octobre 2016, a bénéficié à la France (le taux des OAT à 10 ans est passé sous le seuil de 0,3%) et à l'Espagne. Seule l'Italie, en quasi récession, a vu ses taux souverains augmenter.

Focus sur... Des délais de paiement stables en 2017

- Selon le dernier Rapport de l'Observatoire des délais de paiement publié le 8 avril dernier (données Banque de France et Altarès), **en 2017, les délais de paiement moyens sont demeurés stables, à 44 jours de chiffre d'affaires pour les délais clients (délais au terme duquel l'entreprise est payée) et 51 jours d'achats pour les délais fournisseurs (délais au terme duquel l'entreprise paie)**. En dépit d'un retard moyen se maintenant à 11 jours depuis 4 ans, ces résultats classent la France dans les trois pays européens ayant les meilleures pratiques derrière l'Allemagne et les Pays-Bas.
- L'institution en 2008 de délais légaux par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) a engendré une dynamique baissière significative de la moyenne des délais de paiement entre 2003 et 2009 : de 52 jours à 46 jours pour les délais clients et de 63 jours à 55 jours pour les délais fournisseurs. **Depuis 2010, cette dynamique est nettement ralentie et les délais de paiement ne parviennent pas à passer en dessous du palier des 44 jours clients et 51 jours fournisseurs.**
- Au-delà, l'analyse par tailles d'entreprises, secteurs d'activité et zone géographique met en évidence des situations très hétérogène :
 - **plus une entreprise est grande, moins ses comportements de paiement sont respectueux de la loi** : moins d'une grande entreprise sur deux règle ses fournisseurs avant 60 jours (le délai légal étant de 60 jours ou de 45 jours fin de mois à partir de la date de facturation pour le privé). Or, si les délais de paiement étaient respectés, il y aurait un transfert net de 26 milliards d'euros des grandes entreprises et des autres agents économiques (Etat, collectivités, non-résidents...) vers les PME et ETI ;
 - **plus la clientèle est composée de particuliers, moins les délais clients sont élevés** : les secteurs du BtoB sont de fait souvent plus exposés aux mauvaises pratiques comme c'est le cas dans les secteurs « Information-communication » (79 jours) ou encore « conseils et services aux entreprises » (75,5 jours). A titre de comparaison, le délais clients pour le secteur « hébergement et restauration » est de seulement 6 jours ;
 - **dans les marchés publics, la situation dans les outre-mer est par ailleurs alarmante** : le secteur public local et hospitalier dans les DOM a un Délai Global de Paiement (DGP) moyen près de 2,5 fois plus élevé qu'en métropole et un DGP du dernier décile (c'est-à-dire les 10% qui paient le plus tardivement) plus de 4 fois plus élevé.
- **La lutte contre les retards de paiement est une priorité** : un dépôt de bilan sur quatre est la conséquence de retards de paiement. Aussi pour accompagner les entreprises victimes de mauvais délais de paiement ou ayant besoin de faire évoluer leurs propres pratiques, le Medef mène deux actions concrètes : **renforcement de la pédagogie auprès de ses adhérents** (la réglementation étant encore trop souvent mal connue ou mal comprise) ; **valorisation des bonnes pratiques notamment lors des Assises et des Prix Délais de paiement qui se tiendront le 12 juin prochain au Medef** (sous l'égide de la FIGEC et de l'AFDCC).
- La stabilité législative est en outre une condition nécessaire à la lisibilité et la compréhension de la loi pour entreprises, afin que celles-ci puissent l'appliquer comme il se doit. S'agissant des contrôles et sanctions de la DGCCRF, ils doivent être appliqués avec fermeté, de façon adaptée à chaque situation. Enfin, l'exemplarité de la sphère publique doit aussi être assurée, en particulier en outre-mer et au niveau des régions qui ont des responsabilités de premier ordre en matière de politique économique mais qui sont parmi les moins bon payeurs de la sphère publique.

Les brèves...

-  **INSEE - Indice des prix à la consommation, mars 2019** : +1,1% sur un an (+1,3% en février), inflation sous-jacente à +0,5%
-  **INSEE - Production dans l'industrie manufacturière, février 2019** : hausse de +1,1% portée par les matériels de transport
-  **Destatis - Indice des prix à la consommation, mars 2019** : +1,3% comme en février, inflation sous-jacente à +1,1%
-  **BCE - Réunion de politique monétaire du 11 avril 2019** : maintien du statu quo sur les taux d'intérêts directeurs

Prévisions économiques

	France			Allemagne			Italie			Espagne			Royaume-Uni			
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Taux de croissance (%)	Commission (Fév 19)	1,3%	1,5%	1,4%	1,1%	1,7%	1,0%	0,2%	0,8%	2,5%	2,1%	1,9%	1,4%	1,3%	1,3%	
	Consensus (Mars 19)	1,3%	1,3%		1,0%	1,5%		0,1%	0,6%		2,2%	1,9%		1,3%	1,5%	
Taux de chômage (% pop active)	Commission (Nov 18)	9,1%	8,8%	8,4%	3,5%	3,2%	3,0%	10,7%	10,4%	10,0%	15,6%	14,4%	13,3%	4,3%	4,5%	4,7%
Solde public (% du PIB)	Commission (Nov 18)	-2,5%	-2,8%	-1,7%	1,6%	1,2%	1,1%	-1,9%	-2,9%	-3,1%	-2,7%	-2,1%	-1,9%	-1,3%	-1,0%	-1,0%
Dette publique (% du PIB)	Commission (Nov 18)	98,4%	98,5%	97,2%	60,1%	56,7%	53,7%	131,1%	131,0%	131,1%	96,9%	96,2%	95,4%	86,0%	84,5%	82,6%

Direction Economie

Contacts : abenhamou@medef.fr / fgonord@medef.fr / oredoules@medef.fr

Information juridique importante : la direction des études économiques s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du MEDEF ou de ses membres.